



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Déclaration de revenus : le barreau de Paris mobilise ses avocats fiscalistes pour accompagner gratuitement les Parisiens

**Paris, le 27 avril 2026** - Dans le cadre de la campagne annuelle de déclaration de revenus, la Ville de Paris et le barreau de Paris renouvellent leur engagement commun en organisant, le jeudi 7 mai 2026, une nouvelle édition de la Journée des fiscalistes.

À cette occasion, des avocats fiscalistes du barreau de Paris proposeront des consultations gratuites, confidentielles et anonymes, ouvertes à tous les Parisiens, dans l'ensemble des mairies d'arrondissement. Ce dispositif, inscrit dans une démarche d'accès au droit, permet de répondre de façon concrète et individualisée aux nombreuses interrogations suscitées par la déclaration des revenus.

Chaque année, de nombreux usagers expriment un besoin d'accompagnement face à la complexité des règles fiscales. Les consultations proposées permettront notamment d'éclairer :

- les **familles** confrontées à une séparation, à une garde alternée ou à la déclaration de pensions alimentaires
- les **personnes âgées** ayant perçu une rente, réalisé une donation ou souhaitant transmettre un bien immobilier
- les **étudiants** ou jeunes actifs en alternance ou en contrat précaire
- les **travailleurs** indépendants ou professions libérales, pour qui la déclaration de revenus comporte des spécificités
- les **salariés** ayant perçu des revenus à l'étranger ou bénéficié du télétravail transfrontalier

Louis DEGOS, bâtonnier de Paris et avocat : « *L'avocat n'est pas seulement dans son cabinet : il est aussi au cœur de la vie citoyenne, au service de tous. En se mobilisant dans les mairies, les avocats du barreau de Paris rendent le droit accessible, concret et utile à chacun car derrière une déclaration de revenus, il y a souvent des situations de vie qui méritent un conseil personnalisé et sécurisé. Ces consultations peuvent permettre d'éviter des erreurs, d'identifier des droits et d'ouvrir des perspectives que l'on n'imaginait pas.* »

Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris : « *Ces consultations juridiques spécialisées sont l'une des composantes du partenariat riche et ancien noué par la Ville de Paris et l'Ordre des avocats. Grâce à ces consultations juridiques spécialisées, les Parisiennes et les Parisiens disposeront d'informations et d'un éclairage précieux sur leurs droits. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux avocats du Barreau de Paris pour leur engagement, leur expertise et leur mobilisation au service de l'accès au droit pour toutes et tous.* »

#### Informations pratiques

Date : Jeudi 7 mai 2026

Horaires : de 9h à 18h

Lieu : Dans toutes les mairies d'arrondissement de Paris

Accès : Libre, sans rendez-vous

**Contacts presse :**

**Ville de Paris** : Service de presse – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)

**Ordre des avocats de Paris** : Louison BLES – 06 60 09 54 60 –  
[presse@avocatparis.org](mailto:presse@avocatparis.org)